

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à dix-neuf heures,  
Présents : 46 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à  
Absents excusés : 23 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,  
Pouvoirs : 8 après convocation légale en date du 4 février 2025, sous la  
Votants : 54 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Axel JOURQUIN, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER.

**Absents excusés :**

MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BOUCHARINC donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
M. Bernard COUDY donne pouvoir à M. Pierre SEGUIS  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **14 FEV. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **14 FEV. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE - APPEL AU DON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1111-1 ;

**Vu** l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus, à la suite du passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île en décembre dernier ;

**Considérant** la volonté des élus communautaires de contribuer à cet appel à la générosité publique par un don qui pourrait s'élever à 5 000 € ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 janvier 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FAIRE un don d'un montant de 5 000 € en soutien à la population de Mayotte, ses communes et ses élus, à la suite du passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île en décembre dernier, qui sera réparti et versé à hauteur de 2 500 € pour la Croix Rouge française et 2 500 € pour la Fédération Nationale de la Protection Civile ;**

**DECIDE D'INSCRIRE les crédits au budget primitif 2025 ;**

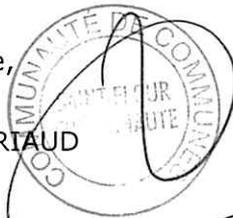
**AUTORISE Madame le Président à régler la dépense et à signer tout document afférent.**

POUR : 54 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc POUDEROUX', written over a horizontal line.